

NOMENCLATURE 08 - 02

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2024

CITE DU 12/14 - PROJET DE DEVELOPPEMENT
SOCIAL – CONCERTATION AVEC LES HABITANTS –
FINANCEMENT DE LA CAISSE NATIONALE
D’ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB16_19062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Dans le cadre de la transformation urbaine et sociale en cours de la cité 12/14, la ville de Lens met l’accent sur la participation des habitants à l’amélioration de leur quotidien et du « vivre ensemble » dans la cité.

Il s’agit notamment de mener des actions avec et pour les familles en construisant ensemble (habitants, ville et partenaires associés) une meilleure qualité de vie et de s’appuyer pour ce faire sur des lieux de rencontre, d’échange et d’animation.

Au-delà des actions déjà menées, il s’agit d’approfondir le diagnostic du territoire de la cité, d’enclencher la démarche de projet « Espace de vie sociale » et d’en déterminer les axes prioritaires.

Suite à des ateliers de concertation, les habitants ont ainsi exprimé le besoin d’un espace de plus grande capacité, un centre socioculturel neuf de 800 m² sera construit. Il permettra de prolonger l’ambition de développement social de la ville pour la cité du 12/14.

Dans ce cadre, la Caisse Nationale d’Allocations Familiales se propose de participer à la démarche menée par la ville à hauteur de 25 000 € sur ses Fonds Nationaux pour cette année 2024.

C’est pourquoi, il vous est proposé :

- D’approuver la demande de financement sur les Fonds Nationaux de la Caisse Nationale d’Allocations Familiales pour l’année 2024,

- De solliciter toutes autres subventions afférentes à ce projet auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de Calais.

Les commissions Services à la Population et Finances ont émis des avis favorables.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMBA



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024

=====

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.